

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-02-005

L'an deux mille vingt-trois et le 20 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à M. Christian PALLARES

Mme Virginie SPITZ donne procuration à M. Brice BOUVIER

Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Laetitia TISSEYRE

Monsieur Quentin FALCOZ a été élu secrétaire de séance.

CONSEILS EN ASSURANCES – MG RISK CONSULTANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la résiliation des contrats d'assurance au 31 décembre 2023.

Pour lancer cette procédure dans les meilleures conditions M. le Maire souhaite s'attacher des services d'un spécialiste qui devra réaliser les points suivants :

- Un état des lieux
- Un recueil d'informations permettant d'élaborer le dossier de consultation
- L'élaboration du dossier de consultation
- L'analyse des offres
- La rédaction d'un rapport avec comparatif de synthèse
- Une formation aux contrats souscrits
- Un contrôle des notes de couverture et des contrats définitifs

Après consultation, le cabinet MG Risk Consultant a été choisi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir le bureau d'études MG Risk Consultant 3 chemin de la Tourasse 31800 Saint-Gaudens pour une mission de conseils et d'assistance en matière d'assurance pour un montant de 2 250 € HT.

DIT que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230220-202302005-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023



Monsieur Le Maire
Christian PALLARES